

## AVANT PROPOS

Le guide des aides départementales est destiné à tous les acteurs socio-économiques qui œuvrent au développement du territoire départemental ; il présente les mesures en faveur des projets d'investissement que l'Assemblée départementale a décidé d'accompagner.

La politique départementale d'aides aux tiers s'articule autour de 3 axes :

- le Fonds d'aménagement et d'intervention économique destiné au financement des politiques contractuelles territoriales, configuré de manière à permettre le soutien d'opérations structurantes et de dimension intercommunale ;
- le Fonds d'aide aux petits équipements communaux dont la vocation consiste dans le financement d'opérations d'investissement de portée essentiellement locale ;
- les aides sectorielles destinées à intervenir dans les domaines de l'urbanisme, du logement, de l'économie et de l'agriculture, de l'aménagement, du tourisme, de l'équipement rural et de la valorisation du patrimoine.

Dans un contexte économique et financier toujours plus contraint pour l'ensemble des collectivités et face à un développement de nos territoires manquant parfois de cohérence, l'Assemblée départementale a souhaité doter le département d'outils permettant de construire notre avenir commun sur le long terme.

Ce sont les Schémas de Cohérence des Aménagements, Equipements et Services (S.C.A.E.S.), que nous imaginerons ensemble avec les acteurs du territoire, au premier rang desquels les collectivités territoriales.

C'est aussi la prise en compte progressive, dans le cadre de nos concours financiers, d'un certain nombre de critères de développement durable qui s'appliquent d'ores et déjà au F.A.I.E. et au F.A.P.E.C. Ces critères sont présentés ci-après et concernent les projets de constructions et d'aménagements.

Je souhaite vivement que ce guide puisse vous aider dans la réalisation de vos projets et que les recommandations visant à favoriser le développement durable de notre département incitent les uns et les autres à se poser les bonnes questions avant d'engager une opération.

Gérard MIQUEL  
Président du Conseil général